



Bruxelles, le 08/02/2024

NOTE AU CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Lancement début 2024 de deux nouveaux programmes de recherche par la Politique scientifique fédérale

1. INTRODUCTION ET RÉTROACTES

1.1. Cadre général

Dans le cadre d'une préparation et d'une évaluation adéquates de la politique, les différents services publics fédéraux ont besoin d'un soutien scientifique complet. Les établissements scientifiques fédéraux (ESF¹), quant à eux, ont besoin d'un soutien pour le développement de leur personnel scientifique. Ce besoin a également été reconnu dans la loi spéciale sur la réforme institutionnelle (LSRI, article 6bis, §2), où le gouvernement fédéral reste explicitement compétent pour « la recherche scientifique nécessaire à l'exercice de ses propres compétences, en ce compris la recherche scientifique en exécution d'accords ou d'actes internationaux ou supranationaux ».

Dans ce contexte, plusieurs programmes et actions de recherche sont mis en place et gérés par le SPP Politique scientifique (BELSPO) : BRAIN-be, DROGUES, FED-tWIN, actions de recherche dans les ESF sous l'autorité du Ministre de la Politique scientifique, initiatives de recherche nationales et internationales (co)financées par le gouvernement fédéral.

Avec la fin du programme BRAIN-be 2.0 en 2023 et la réduction constante des contributions budgétaires aux profils de recherche FED-tWIN à partir de 2025, une perspective budgétaire se dessine et ouvre la possibilité de renouveler le cadre de la poursuite de la recherche fédérale.

La gestion de programmes de recherche visant à soutenir les compétences du gouvernement fédéral et à renforcer l'expertise scientifique de nos établissements scientifiques fédéraux (ESF) est l'une des tâches principales du SPP Politique scientifique. Afin de ne pas compromettre la continuité de cette tâche essentielle, le lancement de nouveaux programmes de recherche à partir de 2024 est nécessaire.

En effet, plus que jamais, nous sommes confrontés à des défis que nous ne pourrions pas relever sans nous appuyer collectivement sur les connaissances scientifiques.

Une proposition est donc soumise au Conseil des Ministres pour le lancement à partir de début 2024 de deux nouveaux programmes de recherche dans le cadre des crédits actuellement disponibles.

¹ Pour la lisibilité de ce dossier, l'acronyme ESF désigne les établissements tels que définis dans l'AR du 30 octobre 1996 et leurs successeurs légaux, le cas échéant, tels que Sciensano.

1.2. Les programmes de recherche et les initiatives actuels du SPP Politique scientifique

1.2.1. BRAIN-be 2.0

L'élaboration de la deuxième phase du programme BRAIN-be (2018 - 2023) (abrégé en BRAIN-be 2.0) s'est appuyée sur un ensemble d'initiatives complémentaires du SPP Politique scientifique : la première phase de BRAIN-be (2012 - 2017), les bourses postdoctorales, le programme FED-tWIN et les initiatives de recherche nationales et internationales (co)financées par le gouvernement fédéral.

Le programme-cadre BRAIN-be 2.0 a permis de répondre aux besoins en connaissances des services publics fédéraux (SPF²) d'une part et de soutenir le potentiel scientifique des établissements scientifiques fédéraux (ESF) par des projets de recherche basés sur l'excellence scientifique et l'ancrage européen et international d'autre part.

Ce programme a également permis, à travers les priorités de recherche des piliers thématiques, de participer à des programmes transnationaux. Il s'agit d'initiatives européennes de coopération transnationale dont les objectifs sont en ligne avec ceux des piliers thématiques de BRAIN-be. La participation à ces initiatives transnationales permet à BELSPO de contribuer à l'identification des thèmes prioritaires pour les appels à propositions de ces initiatives et de financer des équipes scientifiques belges de pointe dans les réseaux européens.

Le programme s'articule autour de trois piliers :

- Pilier 1 : Défis et connaissances du monde vivant et non vivant.
- Pilier 2 : Science du patrimoine
- Pilier 3 : Défis sociétaux fédéraux.

Des mécanismes ont été intégrés au programme pour garantir la capacité de recherche des ESF et leur participation au programme. Par exemple, le pilier 2 a été réservé aux projets dont les coordinateurs sont des ESF. De plus, au sein des piliers 1 et 2, des projets bottom-up étaient possibles, coordonnés par un ESF et dont les thèmes provenaient des ESF.

BRAIN-be 2.0 s'est déroulé de 2019 à 2023. La dernière série de projets a été lancée au début de 2023. Ces projets prendront fin en 2026.

Le programme BRAIN-be 2.0 a débouché sur une grande variété de projets ambitieux, cependant :

- Dans le cadre du premier pilier, la différence de besoins entre les ESF et les SPF - l'objectif de soutenir la capacité scientifique des ESF et les besoins politiques des SPF - a créé des tensions.
- Malgré les mesures prises pour garantir la capacité de recherche des ESF, les possibilités de financement des sciences humaines et sociales ont été déséquilibrées par rapport aux sciences exactes. La recherche en sciences humaines d'importance stratégique pour les ESF (KBR, AGR, MRAH, MRBAB, IRPA, MRAC, WHI, INCC, Sciensano³) n'a été financée que dans le cadre du deuxième pilier, tandis que la recherche stratégique en sciences naturelles dans les ESF a également été financée dans le cadre du premier pilier (ORB, IRM, IASB, IRSNB, MRAC, Sciensano).

² Cette abréviation comprend tous les services publics fédéraux, le SPP Intégration sociale et le ministère de la Défense. Une liste des SPF figure à l'annexe 1.

³ Une liste des ESF et de leurs abréviations figure à l'annexe 2.

- Dans le cadre du troisième pilier, les projets ont été cofinancés par les SPF lors du dernier appel, mais seulement à hauteur de 10 % du budget.
- La charge administrative du programme était élevée, notamment en raison du nombre de comités de programme (deux par pilier) et du faible taux de réussite.
- Les projets de recherche financés ont une qualité scientifique individuelle, mais leur intégration dans un programme de recherche stratégique plus large et à long terme et dans une vision politique fait défaut.

1.2.2. FED-tWIN

Le programme FED-tWIN - dont la loi a été approuvée par le Parlement le 29 juin 2017 - vise une "collaboration de recherche durable entre les 10 ESF de la Politique scientifique fédérale et les 11 universités". Le programme s'adresse aux chercheurs postdoctoraux qui répondent à des profils de recherche définis conjointement par un ESF et une université belge, sur la base d'un domaine scientifique proposé par un ESF.

Le programme vise à financer des profils scientifiques pendant 10 ans et est donc complémentaire du programme BRAIN-be, qui finance des projets de recherche d'une durée de 2 ou 4 ans. Dans ce cas, les sujets sont principalement de nature à long terme (recherche fondamentale plutôt que recherche "préparatoire aux politiques"). Toutefois, à partir de la 11^e année, le coût du profil est entièrement pris en charge par l'ESF et/ou l'université.

Au total, 125 profils seront financés sur une période de 10 ans. BELSPO finance à 100% les 5 premières années, soit 125.000 €/an par profil (montant adapté annuellement à l'évolution de l'indice de santé), et à 50% les 5 années suivantes. Ces profils sont divisés en 5 appels à 25 profils chacun, répartis entre les ESF sur base d'une clé liée au personnel scientifique de l'établissement, et entre les universités flamandes et francophones (56%-44%).

FED-tWIN est cohérent avec l'objectif de maintenir la capacité de recherche des ESF, notamment en se concentrant sur leurs thèmes. Le programme est multithématique dans le sens où il se concentre sur les thèmes des différents ESF qui sont les initiateurs des profils.

Cependant, les profils des ESF ne sont pas toujours compatibles avec l'expertise et les intérêts des universités, de sorte qu'il est difficile pour certains ESF de remplir tous les profils attribués. En outre, le financement à long terme (à partir de la onzième année) est remis en question par certains ESF et universités.

1.2.3. DROGUES

BELSPO organise un programme de recherche récurrent sur les DROGUES depuis 2001, conformément à une décision du Conseil des Ministres de 2001. La raison en est le travail du groupe de travail parlementaire « DROGUES » qui a défini en 1996-97 les grandes lignes d'une politique globale et intégrée en matière de drogue. Le document de politique fédérale « DROGUES » était assorti d'un budget de 500 millions de francs belges par an, dont la répartition entre les autorités fédérales concernées - Santé publique, Affaires sociales, Justice, Intérieur, Affaires étrangères, Intégration sociale et Grandes villes et Politique scientifique - a été approuvée par le Conseil des Ministres le 5 juillet 2001. BELSPO s'est vu attribuer un budget annuel de 36 millions de francs belges pour la mise en place d'un programme de recherche scientifique sur les drogues.

En 2008, un accord de coopération avec les Communautés et les Régions a été approuvé pour une

politique globale et intégrée en matière de drogues. Début 2009, le Ministre fédéral de la Santé publique a lancé l'opérationnalisation de cet accord avec la création d'une Cellule générale de Politique en matière de Drogues (CGPD) (Déclaration conjointe pour une approche intégrale et intégrée de la Drogues dans notre pays, approuvée le 25 janvier 2010 par la Conférence interministérielle sur les drogues, qui réunissait les 21 ministres compétents).

Depuis 2001, BELSPO organise tous les deux ans un appel à propositions de recherche pour un budget actuel de 1,4 million d'euros, avec des thèmes de recherche déterminés conjointement avec la Cellule générale de Politique en matière de Drogues.

Conformément à la Note politique fédérale Drogues, le programme DROGUES continuera à être mis en œuvre et géré par BELSPO. Etant donné la nature thématique du programme DROGUES, les appels biennaux et le budget associé seront intégrés dans le nouveau programme.

1.2.4. INCO (Coopération internationale)

La coopération extra-européenne permet aux ESF et aux autres institutions de recherche de renforcer leur capacité de recherche et d'innovation en collaborant avec des talents étrangers. Cela se fait depuis 2011 dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale par le biais d'appels à projets de mise en réseau (échanges sans personnel) ou de projets de recherche.

La charge administrative du programme était particulièrement élevée par rapport au budget disponible pour la mise en œuvre des appels spécifiques.

En termes d'adéquation des appels aux divers intérêts et besoins des ESF, d'une part, et en termes de progression vers la participation à des projets phares de coopération extra-européenne, d'autre part, il est possible d'apporter des améliorations grâce à une nouvelle approche de la programmation.

1.2.5. ESFRI-FED

Le 16 juillet 2021, le Conseil des Ministres a approuvé le lancement d'un programme structurel de soutien aux composantes de l'infrastructure fédérale de recherche (ESFRI-FED).

Le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) soutient une politique stratégique et cohérente pour les infrastructures de recherche en Europe. A ce jour, la Belgique fait partie de 21 infrastructures dans tous les domaines de recherche : environnement, santé, sciences de la vie, sciences sociales, etc.

Le programme ESFRI-FED se concentre sur les infrastructures de recherche ESFRI distribuées et virtuelles. Le programme est principalement conçu pour soutenir la participation des ESF et des départements fédéraux aux infrastructures de recherche ESFRI par le biais du financement de projets de R&D basés sur l'excellence scientifique et l'ancrage européen.

La première phase du programme a débuté en 2021 et s'étend jusqu'en 2026. Elle est mise en œuvre par le biais de trois appels à propositions biennaux. Un budget de 3 millions d'euros est alloué à chacun des trois appels.

Une éventuelle deuxième phase du programme (2027 - 2032) sera incluse dans les nouveaux programmes de recherche à partir de 2027.

1.2.6. Évaluation du portfolio d'actions de financement de BELSPO

En 2022, IDEA s'est vu confier la tâche d'évaluer le portfolio d'actions de financement de BELSPO.

Le rapport final (IDEA Consult 8 mars 2022) fournit une série d'informations pertinentes sur tous les programmes en cours, en termes de bénéficiaires, de thèmes et de ventilation du budget, ainsi que des perspectives pour les programmes futurs.

Tant l'analyse menée par IDEA que les discussions avec les parties prenantes ont révélé un point de tension fondamental : la difficulté pour BELSPO de concilier les attentes de ses principaux partenaires, à savoir les ESF et les SPF.

Il est essentiel de renforcer la promotion, la visibilité et l'évaluation de l'impact de la recherche financée par BELSPO.

La possibilité de faciliter l'accès des ESF à des fonds provenant d'entités fédérées reste une piste à explorer.

2. EXPOSÉ DU DOSSIER

2.1. Deux groupes cibles - deux programmes - un ensemble cohérent

Les nouveaux programmes succéderont à BRAIN-be 2.0 et FED-tWIN, en remédiant à leurs faiblesses et en utilisant les marges budgétaires qui seront dégagées. L'intention est également d'intégrer au maximum les actions en cours dans les nouveaux programmes. À la lumière de ce qui précède, l'intention est de procéder à certains ajustements dans ces nouveaux programmes pour parvenir à une plus grande cohérence.

Les futurs programmes doivent répondre aux besoins des deux principaux groupes cibles de BELSPO, à savoir les établissements scientifiques fédéraux (ESF) et les services publics fédéraux (SPF). Il en résulte les deux exigences suivantes :

1. Les programmes doivent renforcer le potentiel scientifique des ESF. Cela implique que les programmes soient cohérents autour des thèmes de recherche stratégiques et prioritaires qui permettent la construction des connaissances, tout en s'engageant dans une coopération interdisciplinaire et transdisciplinaire avec d'autres institutions. Ils doivent aider les ESF à se positionner au niveau européen et, si possible, compléter les programmes des entités fédérées.
2. Les programmes doivent renforcer le soutien à la décision du gouvernement fédéral et des SPF. À cet égard, il est essentiel de travailler également au sein des SPF afin de développer des connaissances et des capacités suffisantes pour travailler de manière 'evidence-informed'. À cette fin, la coopération avec les SPF sera poursuivie. Sur la base du principe de politique *evidence-informed*, une capacité de recherche appropriée sera créée à partir des sciences pour répondre à leurs questions.

En outre, les principes généraux autour desquels les nouveaux programmes sont construits :

- Définir une finalité unifiée pour chaque programme.
- Une simplification de la structure et de la gestion des programmes, réduisant la charge administrative.
- Un engagement en faveur de l'excellence scientifique.

- Promouvoir l'égalité des sexes dans la recherche.

Compte tenu de ces exigences et de ces principes, les initiatives futures s'articuleront autour de deux programmes :

- d'une part, le **programme « Policy for Science » (P4Science)**, qui vise à promouvoir la capacité de recherche, l'acquisition de connaissances et le service scientifique des ESF (section 2.2. de la présente note),
- et d'autre part, le **programme « Science for Policy » (S4Policy)**, qui vise à fournir divers outils pour soutenir la prise de décision par le gouvernement fédéral et les départements fédéraux sur la base de connaissances scientifiques (section 2.3 de la présente note).

Cette distinction permet de séparer les besoins et les intérêts scientifiques des ESF et des départements fédéraux, et de mieux définir l'objectif de chaque projet financé : soutenir la capacité scientifique des ESF et des départements fédéraux ou soutenir la prise de décision politique.

Le programme DEFRA⁴ et le programme POST-COVID⁵ s'inscrivent parfaitement dans la philosophie de recherche thématique du programme S4Policy, tout comme le programme DROGUES en cours qui sera intégré au programme S4Policy. Les phases futures du programme STEREO seront également développées sur la base de cette double structure de programme (P4Science et S4Policy).

2.2. Programme Policy for Science (P4Science)

2.2.1. Objectifs

Les ESF⁶ sont les principales parties prenantes de ce nouveau programme de recherche P4Science.

Le soutien et le renforcement de l'excellence scientifique dans les ESF est l'un des objectifs de la Politique scientifique fédérale. Les programmes fédéraux sont un outil essentiel pour renforcer leur potentiel scientifique.

L'objectif du programme P4Science est d'assurer la continuité et le renforcement de la recherche par les 10 ESF de la Politique scientifique fédérale et de soutenir la recherche de Sciensano, du WHI et de l'INCC, en garantissant une certaine stabilité de l'expertise et de la capacité scientifiques.

La motivation pour continuer à soutenir Sciensano, le WHI et l'INCC, en plus des ESF relevant de BELSPO, est la suivante :

- Les budgets mis à la disposition de ces ESF par leurs départements compétents pour mener des recherches non routinières sont très limités et ne couvrent pas tous les domaines sociaux prioritaires autour desquels ces ESF travaillent. Les appels de BELSPO contribuent à surmonter ces limitations.
- Les départements compétents s'intéressent à la recherche opérationnelle à court terme, mais très peu à la recherche exploratoire ou fondamentale à plus long terme. Le financement par BELSPO permet à ces ESF d'élargir leurs perspectives, de développer de nouveaux axes de recherche et de renforcer leurs capacités, ce qui constitue souvent une lacune au sein de ces ESF.
- La diffusion des connaissances, la mise en réseau (inter)nationale et le développement de

⁴ DEFRA : Defence-related Research Action, à la demande du SPF Défense

⁵ A la demande du SPF Santé publique

⁶ Pour la lisibilité de ce dossier, l'acronyme ESF désigne les établissements telles que définies dans l'AR du 30 octobre 1996 et leurs successeurs légaux, le cas échéant, tels que Sciensano.

questions transversales sont essentiels à leur mission de service public scientifique. Les départements compétents ne mettent que peu ou pas de ressources à disposition pour cela. Les possibilités offertes par le financement de BELSPO sont uniques et stratégiques à cet égard.

- Le financement de la recherche par BELSPO permet de développer des projets de recherche interdisciplinaires de haute qualité qui enrichissent la production scientifique des ESF.
- Grâce à des procédures de sélection rigoureuses, BELSPO encourage l'excellence et la recherche de haute qualité au sein de ces établissements.
- Comme les ESF relevant de BELSPO, ces ESF n'ont pas accès aux fonds de R&D régionaux.

Une évaluation scientifique par des experts étrangers indépendants et l'identification d'indicateurs clés de performance (KPI) par les ESF dans les priorités et les projets de recherche garantiront que la recherche scientifique menée par les ESF est toujours de haute qualité, responsable, actualisée et pertinente et, dans la mesure du possible, qu'elle se déroule toujours dans le cadre d'une coopération structurelle entre les ESF, d'une part, et les centres de connaissance et les universités, d'autre part, afin de permettre un enrichissement maximal des connaissances et une utilisation optimale des ressources des ESF.

2.2.2. Organisation

BELSPO, en tant que *Research Office*, sera responsable de la mise en œuvre et de la gestion du programme, avec un rôle de soutien aux ESF, et sera assisté par un **comité de programme P4Science** composé d'un représentant (et d'un suppléant) de chaque pôle (art, nature, espace, documentation) sur base d'un tour de rôle entre ESF, ainsi que 4 membres indépendants du Conseil Fédéral de la Politique Scientifique, nommé pour la durée du programme.

La composition et le fonctionnement du comité de programme revêtent une grande importance. Tous les membres doivent être autorisés à représenter leur établissement et toutes les disciplines de recherche de cet établissement, et disposer de connaissances et d'une expertise scientifique suffisantes pour créer des synergies avec d'autres établissements.

Le comité de programme doit avoir une composition équilibrée en termes de disciplines scientifiques et de genre, entre autres. Sa composition sera ratifiée par le président du comité de direction de BELSPO.

Le comité du programme est chargé de donner des conseils sur les points suivants

- Calendrier des recherches prioritaires à long terme et des appels d'offres
- L'élaboration d'un certain nombre de priorités de recherche - qui peuvent être répétées si nécessaire - dans le cadre des appels spécifiques basés sur la recherche prioritaire à long terme et le calendrier des appels.
- La proposition de projets à financer, sur la base et en tenant compte de l'évaluation par des experts étrangers organisée par BELSPO. Cela implique une sélection par le comité de programme dans la catégorie « *recommended for funding* » (voir point 2.2.9).

2.2.3. Priorités de recherche

Afin de garantir la capacité scientifique et une certaine stabilité de l'expertise des ESF, les priorités de recherche seront définies de manière **bottom-up** par les ESF, pour une période bien définie d'au moins trois ans. Les priorités de recherche doivent **obligatoirement être** alignées sur la stratégie de recherche

des ESF.

Les autres critères de sélection des priorités scientifiques par les ESF sont les suivants (non cumulatifs):

- avoir un avis positif de leur Conseil scientifique sur le lien entre ces priorités et la stratégie de recherche.
- augmenter et/ou créer une masse critique en renforçant l'expertise, la capacité (nombre/spécialisation) des groupes de chercheurs, la coopération entre les équipes de recherche de différents établissements, les publications, etc.
- avoir un lien avec les initiatives (inter)nationales ou y être intégrés.
- avoir un lien avec les infrastructures, les équipements et les collections du gouvernement fédéral ou y être intégrés.

Intégration d'indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer et évaluer la réalisation des objectifs stratégiques des institutions

Sur la base d'un document d'information et d'un modèle fourni par BELSPO (**annexe 3**), tous les ESF ont procédé à un exercice de hiérarchisation et ont dressé la liste de leurs priorités de recherche pour les 3 à 5 prochaines années, qui contribuent à la mise en œuvre de leur stratégie de recherche et/ou en découlent. Des priorités de recherche communes sont développées en collaboration avec BELSPO afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser la coopération entre les différents ESF autour des mêmes priorités scientifiques.

BELSPO travaille avec tous les ESF pour développer un calendrier de recherche stratégique à long terme qui servira de base aux appels à propositions organisés par BELSPO. Ce calendrier de recherche est également l'une des principales recommandations préliminaires du projet de recherche en cours "Building capacity for Evidence Informed Policy Making" mené pour la Belgique par l'OCDE et la Commission européenne. Le calendrier des priorités de recherche des ESF est étalé dans le temps et dans les différents appels afin de rendre la charge de travail gérable, d'augmenter les taux de réussite et de maximiser la coopération entre les ESF.

Ceci est conforme à un objectif clé du plan stratégique 2022-2024 de BELSPO, à savoir l'O.S. OS1.01 « Définir les stratégies de recherche de toutes les entités du département et l'intégrer dans une stratégie de recherche commune ».

Lorsque cela est possible et pertinent, des conseils sont également demandés aux centres fédéraux d'expertise/excellence - tels que, par exemple, le Centre Climat belge - pour aligner les priorités de recherche.

Ce calendrier de recherche stratégique à long terme peut être/sera revu par BELSPO à certains moments clés et, le cas échéant, ajusté en conséquence :

- **Pré-évaluation** : avant le lancement de l'appel :
Une évaluation du lien avec la stratégie de recherche du ou des ESF concerné(s)
- **Révision à mi-parcours** : tous les 2 ans :
Recentrage éventuel des priorités de recherche dans le calendrier stratégique de recherche à long terme lié à la stratégie de recherche des ESF.
- **Évaluation ex post** : à la fin d'une série de projets :
Évaluation des résultats du projet en fonction de la ou des stratégies de recherche de l'/des ESF concerné(s)

Cela devrait permettre d'évaluer la pertinence et l'impact du financement de la recherche à intervalles réguliers.

2.2.4. Types de projets liés à la recherche

Les propositions/projets peuvent être préparés sur la base d'une boîte à outils à partir de laquelle les ESF peuvent mobiliser le meilleur "outil" en fonction de leurs besoins en matière de recherche. Cette boîte à outils comprend 4 grandes catégories :

- **Projet R&D** : Projets de recherche et de développement au niveau national, européen et/ou international. Court terme, long terme, nouveau, existant, réseau, bilatéral, ... Activités planifiées (ensemble de tâches) menées par un ou plusieurs partenaires dans le but de réaliser un ensemble d'actions de recherche et/ou de développements cohérents dans un délai et budget donné. Le calendrier et le budget peuvent être définis par les demandeurs, ou donnés par le type de projet, ou répondre à des contraintes imposées par le gouvernement ou l'administration fédérale.
- **Développement de synergies** : capital d'amorçage pour des actions d'exploration, d'impulsion, de lancement, de conception, de développement, de regroupement et/ou d'incubation. Le financement couvre le coût des activités de synergie ou de mise en réseau plutôt que la recherche et, à ce titre, est utilisé pour organiser des événements, des missions à court terme, des activités de communication, le développement d'outils de mise en réseau virtuels, etc. Il s'agit également de capital d'amorçage pour aider les ESF à développer, lancer ou expérimenter une expertise /un centre d'expertise (voir également le point 2.2.11).
- **Valorisation/impact** : ensemble d'initiatives ou d'actions visant à promouvoir l'utilisation des connaissances et des résultats, en rendant les connaissances scientifiques disponibles et utilisables pour les décideurs politiques, la société et/ou l'industrie.
- **Développement des capacités/compétences** : investissements visant à acquérir, développer ou améliorer, maintenir les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs scientifiques stratégiques pour le développement durable des ESF (activités liées à l'éducation, à la formation et au développement professionnel). Phases/étapes/niveaux possibles : [1] acquérir des compétences [2] élargir les compétences [3] atteindre le niveau de compétence.

Les détails de toutes les catégories sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les initiatives du service Coordination fédérale, interfédérale et internationale de BELSPO en matière de coopération internationale (initiatives INCO) et le budget seront insérées dans les appels du nouveau programme de recherche P4Science. Ces types d'initiatives de recherche font partie de la boîte à outils de P4Science.

<i>R&D project</i>	<i>Synergy development</i>	<i>Valorisation/Impact</i>	<i>Capacity/skills development</i>
<p>Research and Development projects. Planned activities (ensemble of tasks) performed by one or more partners (bilateral or as a network) aimed at achieving a set of coherent research actions and/or developments within a given timeframe (short term or long term) and budget. Timeframe and budget may be fixed by the applicants, or given by the type of project, or respond to constraints imposed by the federal government or the administration.</p>	<p>Seed money for impulse / launch / design / develop / cluster / incubation actions. The funding covers the expenses of synergy or networking activities rather than research and as such is used to organise events, short-term missions, communication activities, development of virtual networking tools, ...</p>	<p>Ensemble of initiatives or actions directed towards promoting knowledge and deliverables, by making scientific insights available and useable to policy makers, society, the scientific community and or industry.</p>	<p>Investment to acquire, expand or strengthen, maintain skills required to achieve strategic scientific objectives for the sustainable development of FSI. It includes activities related to education, training and professional development. Possible phases/steps/levels: [1] acquiring skills [2] advancing skills [3] achieving skill proficiency.</p>
<p>National R&D project: created to support the scientific potential of FSI in their specific areas of expertise and/or missions, national R&D projects can only be submitted by FSIs. These projects with a duration of 2 to 4 years may or may not be implemented in collaboration with other FSI and/or (inter)national research institution partners.</p>	<p>Development of new research or development of ideas: explore new ideas, transdisciplinary approaches, complementarities/partnerships for R&I cooperation, matchmaking exercises, ... enabling growing in excellence and/or contribution to global challenges.</p>	<p>Knowledge valorisation: activities directed towards promoting knowledge and technology use, capturing or enhancing value from science, by engaging in science communication activities and making scientific insights available and useable to policy makers, society and/or industry, scientific actors from other disciplines, ...</p>	<p>PhD: Funding of a person holding a master degree for the purpose of accomplishing a PhD thesis within an FSI on FSI research priorities (to develop the potential of the FSI), in collaboration with a university (Belgian or foreign) under the following conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) The person will be inscribed at the Belgian or foreign university. (b) The person will be (partially) funded by the FSI. (c) The research in the PhD thesis will be in line with the research priorities of the host FSI. <p>The implementation of the PhD research will be done at the FSI.</p>
<p>EU/Int research initiatives: participation in an EU/international research initiative or call for projects. (a) This funding will be used to finance said initiative or project: (i) within the EU/international funding scheme: if the project/initiative is selected for funding (ii) outside the EU/international funding scheme (seal of excellence): if the</p>	<p>Knowledge hub: help FSI to develop a knowledge hub to actively transfer knowledge and build capacity in their specific areas of expertise or missions, including in Open Science and Open Research Data. These gateways/platforms serve regulators and policy makers, facilitators, the community, direct visitors to the existing</p>	<p>Open science initiative: activities directed towards the spreading knowledge and data as soon as it is available using digital and collaborative technology, expert groups, publications, services, news, media, and events.</p>	<p>Talent in Belgium: Recover, by an FSI, of an active researcher, either Belgian or who has studied or worked in Belgium, but currently working outside Belgium, to engage in research activities within said FSI. This initiative aims at encouraging international mobility and is open to (i) Belgian citizens with the purpose of recovering (Belgian) talent</p>

<p>project/initiative, of high quality, is not selected for funding due to lack of budget of the partner funding agencies, AND provided the FSI can demonstrate the project is worth implementing as stand-alone. (b) This funding will 'return' to the FSI 'envelope' budget if:</p> <p>(i) the project is not selected for funding due to lack of sufficient quality, OR</p> <p>(ii) the FSI cannot demonstrate its value as stand-alone project in case other partner's budget is not available.</p>	<p>and emerging initiatives most suited to their needs, provide links to repositories, marketplaces, databases, projects, ...</p>		<p>(ii) international/EU citizens with the purpose of attracting foreign talent.</p>
<p>Matching funds international research initiatives</p> <p>Participation in an international research initiative for which the FSI is recognised as a strategically important partner for joining the research consortium or network but without BELSPO listed as funding agency and without full direct funding of FSI costs by the initiating organisation.</p>	<p>Networking/coordination action (bilateral/EU/international): help FSI to develop and/or extend interdisciplinary research networks and partnerships, bringing together researchers, innovators and other professionals including private/industry/commercial specialists, who are based in Europe and beyond, to collaborate on research topics within and outside research domains of the FSI, for a limited time period.</p>	<p>Science reporting: activities intended to document the process, progress, and or results of (i) technical or scientific research or (ii) of the state of a technical or scientific research problem, if possible, including recommendations and/or conclusions of the research (services).</p>	<p>Shared researcher: recruitment of a researcher working part-time in an FSI and part-time in another Belgian research institution to develop sustainable joint research activities between the FSI and other research institutes.</p>
<p>Infrastructure development (national, European, international): linking of Belgian Federal infrastructures or components with a given centralised or decentralised (Data or other) national, European or international infrastructure at any point of its lifecycle - to establish, develop, or provide services to different stakeholders (science community as first users) and/or to foster high quality research cooperation on the 'common goods' or other.</p>	<p>Expertise/Excellence centre: help the FSI with the development/start-up/pilot phase of an expertise/excellence centre.</p>	<p>Knowledge transfer: funding of specific activities focused on sharing or disseminating of knowledge, experiences, processes and/or best practices from the organisation source of knowledge to a recipient organisation over a specific period of time.</p>	<p>Staff exchange/scientific mobility: temporary internship of FSI researcher in another host institution or a (foreign) researcher in an FSI, with the aim to acquire, advance or achieve proficiency in particular relevant skills, methods, or fields of knowledge, which may take place unilaterally or in the form of exchange with another researcher from the host institution.</p>
<p>Prototype/testbed initiative: allowing to test specific methods (cfr ERC: Proof of Concept) or models in (other) socio-economic or ecogeographic contexts (Europe/international) in order to refine it or to enhance the robustness of the method/model for applicability in</p>	<p>Clustering initiative: bringing together results from different research initiatives or research infrastructures to broaden the scope and strengthen the impact of the gathered knowledge.</p>	<p>Stakeholder involvement: the identification, analysis, planning and implementation of actions designed to involve a wide range of actors, such as national policy makers, research funding organisations, relevant research communities from academia and industry</p>	<p>Training activity: support the training (opleiding) and further training (bijscholing) of the institution's research staff in the field of scientific research, proposal writing and career development, including in Open Science and Open Research Data.</p>

<p><i>different conditions /for divers specific uses.</i></p>		<p><i>as well as user communities and, whenever relevant (i.a. in citizen science projects), citizens as a key pre-requisite for achieving impact and ensuring societal relevance of research output.</i></p>	
<p><i>Systematic observations:</i> funding of specific activities for further developing the systematic observation of variables (progress and/or quality) performed by FSI <u>in support of</u> ongoing or future research.</p>		<p><i>Research assessments:</i> funding of activities - collecting and interpreting data - to assess the significance, reach and attribution of scientific/societal impacts from research.</p>	
<p><i>Citizen science project:</i> financial support to any aspect related to this type of activities performed by voluntary public.</p>		<p><i>Valorisation of administrative or scientific databases:</i> financing of scientific activities linked to the valorisation of administrative or scientific databases. The aim is to support FSI in opening their data infrastructure and to comply with the FAIR principle (Findable, Accessible, Interoperable and Reusable).</p>	
<p><i>Exploitation of administrative or scientific databases:</i> financing of scientific research enabling the scientific exploitation of administrative or scientific databases (cfr access to surveys and numerous administrative registers).</p>			

2.2.5. Partenariat

Tous les projets de recherche du programme P4Science sont initiés et coordonnés par un ESF.

Les projets peuvent être réalisés par un ou plusieurs ESF, en collaboration ou non avec d'autres institutions de recherche nationales et/ou étrangères. Seules les institutions de recherche belges peuvent recevoir un financement de BELSPO en tant que partenaires officiels du projet. La coopération avec d'autres institutions de recherche nationales et/ou étrangères est encouragée.

2.2.6. Financement

Le budget disponible dans le cadre du programme P4Science sera réparti entre les ESF sur une base annuelle et appel par appel.

Par appel, 80 % de l'enveloppe indicative par ESF est garantie pour autant qu'il y ait des propositions qui passent l'évaluation minimale de la qualité scientifique. Le budget restant n'est pas garanti mais dépend du classement relatif des projets. Ainsi, un ESF peut obtenir un maximum de 120% de l'enveloppe disponible. Le fait qu'un ESF obtienne 80% ou 120% (ou un pourcentage intermédiaire) de l'enveloppe indicative dépend de la qualité scientifique des propositions de recherche, par le biais d'un appel à propositions et d'une évaluation par les pairs. Cet exercice se fera par appel. Aucune compensation n'est prévue par ESF pour la durée totale du programme.

La clé de répartition de l'enveloppe indicative par ESF-BELSPO est basée sur les données récentes (2019-2023) du personnel scientifique statutaire et contractuel présent dans les établissements, corrigées d'un facteur 2 pour les établissements de type I (établissements actifs dans le domaine des arts et lettres et ayant principalement une mission muséale ou documentaire : MRBAB, MRAH, IRPA, KBR, AGR), 1,5 pour les établissements de type II (établissements ayant à la fois une fonction muséale et une mission de recherche importante et actives dans le domaine des sciences naturelles et humaines : MRAC) ou 1 pour les établissements de type III (établissements dont la mission est principalement orientée vers la recherche dans le domaine des sciences naturelles : ORB, IRM, IASB, IRSNB). Cette répartition est basée sur ce qui a été appliqué pour le programme FED-tWIN.

Pour SCIENSANO, le WHI et l'INCC, la répartition se fait selon un montant forfaitaire basé sur leur financement dans le cadre du programme BRAIN-be 2.0, complété par un ajustement budgétaire FED-tWIN.

Le budget indicatif par ESF à travers la clé de répartition ou le montant forfaitaire est total sur la période 2024-2031 :

	Clé de répartition / forfait
IRSNB-KBIN	19,2%
MRAC-KMMA	11,5%
IRM-KMI	8,1%
ORB-KBS	9,3%
IASB-BIRA	9,7%
MRAH-KMKG	8,1%
MRBAB-KMSKB	5,0%
IRPA-KIK	10,0%
AGR-ARA	14,3%
KBR	4,7%
Sciensano	2.315.050 €
INCC	1.573.030 €

WHI	524.715 €
-----	-----------

Lorsqu'un projet est mis en œuvre par plusieurs ESF, le budget du projet est imputé aux différentes enveloppes au prorata de la contribution de chaque établissement. Le budget des éventuels autres partenaires de recherche nationaux est également imputé sur les enveloppes du ou des ESF impliqués dans le projet.

Cette clé de répartition sera réévaluée après le 2^e appel à propositions, sur la base d'une analyse de la contribution de la recherche financée à la réalisation de la stratégie de recherche d'un ESF donné et, en lien, des nouveaux chiffres du nombre de personnel scientifique statutaire et contractuel dans les ESF concernés. Cette analyse d'impact sera rendue possible par la mise en place d'une nouvelle plateforme en ligne qui, outre la soumission et l'évaluation des propositions, sera utilisée pour le suivi administratif et du contenu des projets financés (voir aussi 2.4.1).

2.2.7. Durée

En fonction de l'"outil de recherche" choisi dans la boîte à outils, les projets de recherche peuvent aller du court terme (12 mois) au long terme (48 mois).

2.2.8. Appels

Un appel sera lancé tous les deux ans et contiendra un certain nombre de priorités de recherche répondant aux besoins des ESF.

En préparation de chaque appel, une liste de priorités stratégiques est préparée par BELSPO, assisté par le comité de programme, sur la base du calendrier stratégique de recherche à long terme.

BELSPO rédigera le texte de l'appel à propositions, avec l'aide du comité de programme.

2.2.9. Procédure d'évaluation

Les ESF présélectionnent les propositions qu'ils soumettent en interne pour s'assurer qu'elles répondent à leurs priorités et qu'elles sont adaptées aux ressources mises à disposition par le programme, pour un budget au moins 2 fois supérieur à leur enveloppe pour assurer la concurrence entre les projets et au maximum 3 fois supérieur, afin de ne pas réduire le taux de réussite en dessous de 33%.

La sélection des propositions est basée sur une évaluation qui garantit l'excellence scientifique. Cette évaluation se déroule en deux étapes :

Phase 1 - Examen par les pairs

BELSPO organise une évaluation scientifique des propositions par un certain nombre de *pairs* (trois experts étrangers par projet) garantissant une évaluation neutre de la qualité scientifique des propositions de recherche. Cette évaluation par les pairs se déroule en deux étapes : une évaluation écrite individuelle suivie d'une réunion de panel.

Les propositions seront évaluées sur la base de différents critères à l'aide d'un modèle standardisé :

- La conformité avec les objectifs du programme.

- La conformité avec le contenu de l'appel.
- La cohérence entre la proposition et la stratégie de recherche des ESF concernés.
- La qualité scientifique de la proposition de recherche.
- Prise en compte des critères de genre dans le partenariat de recherche et dans la recherche en fonction des objectifs de recherche.
- L'impact potentiel, y compris le bénéfice direct pour le(s) ESF(s) concerné(s).
- L'adéquation entre la proposition et les ressources demandées.
- L'alignement de la proposition sur les priorités européennes et internationales et/ou la possibilité de mener la recherche dans le cadre d'initiatives européennes (cofinancement).
- Le cas échéant, la coopération avec d'autres institutions de recherche et acteurs de la recherche nationaux et internationaux et la qualité du réseau, en particulier pour promouvoir la coopération entre chercheurs de différentes institutions de recherche.
- La manière dont les résultats de la recherche seront valorisés.

L'examen par les pairs aboutit à une liste de propositions de recherche réparties dans les catégories de financement suivantes, sur la base des critères susmentionnés :

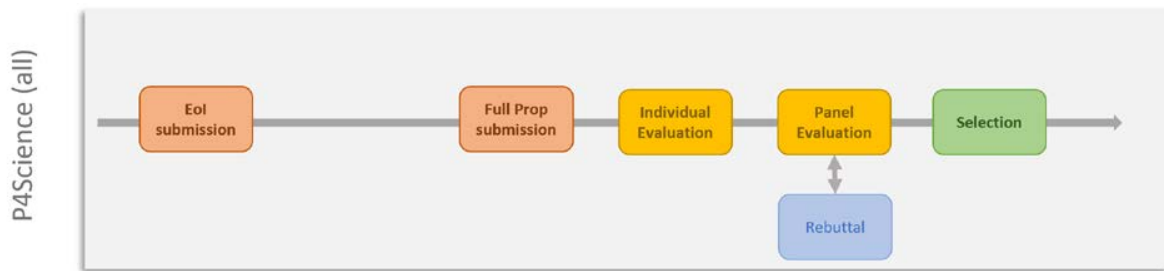
- *highly recommended for funding* : propositions de la plus haute qualité à financer. Les propositions classées dans cette catégorie par le panel doivent être incluses par le comité de programme dans la proposition de financement au ministre.
- *recommended for funding* : propositions de qualité "finançable" (en tant que telles ou avec certaines recommandations). Dans la mesure du possible, le groupe d'experts classera les projets de cette catégorie par groupes de qualité, toutes les propositions d'un même groupe étant considérées ex æquo.
- *not recommended for funding* : propositions de qualité insuffisante, qui ne devraient pas être financées. Le comité de programme ne peut pas sélectionner des projets de cette catégorie dans la proposition de financement. Les projets qui n'atteignent pas le seuil scientifique de 60 % entrent automatiquement dans cette catégorie.

Phase 2 - Comité de programme

Le comité de programme émet un avis sur la liste des propositions à financer, à soumettre au Ministre chargé de la Politique scientifique. Il le fait en tenant compte des résultats de l'évaluation scientifique des *pairs*. Seules les propositions dont la qualité scientifique est suffisante peuvent être incluses dans la proposition de financement.

Lorsqu'ils soumettent des propositions de projets, les ESF ont la possibilité d'attribuer un ordre de priorité aux propositions soumises. Ils peuvent demander l'avis de leur Conseil scientifique à cet effet. Il ne s'agit en aucun cas d'un classement de la qualité scientifique - dont l'évaluation est faite par des *pairs* étrangers - mais seulement d'un alignement du projet de recherche sur la stratégie de recherche de l'établissement.

Si un ESF a établi un tel classement, celui-ci peut être pris en compte par le Comité de programme lors de la sélection des propositions à financer dans la catégorie « *recommended for funding* ». Les propositions de la catégorie « *highly recommended for funding* » sont de toute façon incluses dans cette liste de financement, quelle que soit leur place dans le classement des priorités proposé par les ESF. L'inverse s'applique aux propositions classées par le panel scientifique dans la catégorie « *not recommended for funding* ». Elles ne peuvent pas être incluses dans la liste des projets à financer, quelle que soit leur place dans le classement des priorités proposé par les ESF.



2.2.10. Recherche utilisant les infrastructures de recherche nationales RV Belgica et la station Princesse Elisabeth

BELSPO gère les infrastructures de recherche nationales, le RV Belgica et la station Princesse Elisabeth Antarctica. Le financement de la gestion et de l'entretien de ces grandes infrastructures scientifiques et/ou de leurs composants est placé sous des lignes budgétaires indépendantes.

Pour financer la recherche scientifique utilisant ces infrastructures, 3 millions d'euros seront réservés à chacune des infrastructures du programme P4Science dans les appels 2026-2027 et 2030-2031 (voir également la section 2.4.6).

Contrairement à la règle générale du programme P4Science selon laquelle les projets doivent être initiés et coordonnés par un ESF, ces appels spécifiques seront ouverts aux (réseaux de) chercheurs de l'ensemble de la communauté belge de la recherche : universités, hautes écoles, ESF, autres institutions scientifiques publiques et centres de recherche à but non lucratif.

Les priorités de recherche dans le cadre de ces appels ne sont pas thématiques et seront également définies de manière *bottom-up* par les chercheurs.

Les règles relatives au type de projets de recherche, à la durée et à la procédure d'évaluation sont les mêmes que pour les projets P4Science standard.

2.2.11. Centres d'excellence/expertise

Des collaborations existent entre les ESF par le biais de centres d'expertise/excellence autour de thèmes transdisciplinaires spécifiques au fonctionnement de plusieurs institutions et de tendances internationales dans le secteur dans lequel elles opèrent.

Ces centres d'excellence se positionnent comme des fournisseurs de services (*demand driven*), en premier lieu pour soutenir la politique et les ESF qui font partie du centre-consortium lui-même en vue du partage des connaissances et des économies d'échelle, en deuxième lieu pour des tiers au niveau sectoriel national et international (universités, industrie, ONG, politique,...) en souscrivant à des projets de recherche et en troisième lieu pour le public par le biais de la communication scientifique.

Dans le cadre du programme P4Science, la boîte à outils fournit un soutien financier dans la catégorie "Développement de synergies" pour la conception/lancement/développement d'un centre d'excellence par les ESF. Ce financement limité couvre les coûts des activités de synergie, y compris les réunions, les événements, les activités de communication, le développement d'outils de mise en réseau, ... nécessaires au lancement d'un centre.

Le financement de la recherche liée à un centre peut être recherché par les ESF et d'innovation impliqués dans la catégorie R&D du programme P4Science et/ou par le biais d'autres initiatives de

financement au niveau national, européen et/ou international.

Le budget pour le fonctionnement quotidien des centres et la valorisation structurelle n'est pas financé dans le cadre du programme P4Science. Un document d'information contenant les exigences et les critères d'évaluation ainsi qu'un modèle de candidature ont été préparés pour soumettre une demande de reconnaissance en tant que centre d'expertise/d'excellence à BELSPO (**annexes 4 et 5**). L'évaluation de la demande sera effectuée par un comité consultatif composé par BELSPO en fonction des priorités impliquées et de l'expertise requise..

La condition est que les activités de ces centres d'expertise/excellence soient cohérentes avec la stratégie de recherche globale de BELSPO et du ou des ESF concernés, avec les priorités de recherche spécifiques du ou des ESF concernés et avec les priorités politiques du gouvernement fédéral.

Pour certains centres d'excellence, un soutien financier supplémentaire récurrent a été apporté dans le passé par une augmentation budgétaire de la dotation :

Centres d'excellence	HOST ESF	AB	Montant transféré	Date de création (décision C-M)
Centre d'excellence Soleil-Terre : étude de la physique solaire, des relations Soleil-Terre et de l'influence sur le climat de la Terre	ORB	60.32.41.30.24	3.007.000	22/03/2006
Risques météorologiques	IRM	60.32.41.30.23	324.000	22/03/2006
Joint Experimental Molecular Unit (JEMU)	IRSNB	60.33.41.30.25	270.000	22/03/2006
Centre Climat	IRM	60.32.41.30.25	2.000.000	20/10/2021
Transfert Observatoire des publics des ESF vers l'IRScNB	IRSNB	60.37.41.30.12	97.000	?
Total			3.698.000	

Les budgets des projets de recherche spécifiques menés par les centres d'excellence (tels que décrits dans la colonne 1 de la boîte à outils) seront intégrés dans le cadre de financement S4Science à partir de 2024.

Pour les frais de fonctionnement courants des centres d'expertise, une procédure d'évaluation sera mise en place par BELSPO en 2024 afin d'évaluer l'utilisation des crédits octroyés et, si nécessaire, leur maintien. Un plan d'affaires sera demandé aux ESF concernés ainsi qu'un dossier annuel avec un aperçu des objectifs et projets réalisés et futurs, les recettes et dépenses totales dans les différents postes budgétaires, les données relatives au personnel...

Après une évaluation positive, les frais de fonctionnement - éventuellement ajustés - resteront dans la dotation du (des) ESF(s) concerné(s).

2.3. Programme Science for Policy (S4Policy)

2.3.1. Objectifs

L'un des objectifs de BELSPO est également d'aider le gouvernement fédéral et les SPF à prendre des décisions fondées sur des connaissances scientifiques.

Ils sont donc les principaux acteurs de ce nouveau programme de recherche S4Policy.

L'objectif de ce programme est de réaliser des recherches multithématiques sur les questions sociétales qui figurent parmi les priorités des SPF et du gouvernement fédéral. Il en résulte qu'aussi la recherche de type HASS (Humanités, Arts et Sciences Sociales) peut être financé par ce programme S4Policy.

En mettant en place ce programme, BELSPO souhaite offrir un soutien et une expertise méthodologique aux SPF et au gouvernement fédéral dans la sélection et le suivi des projets de recherche, mais aussi encourager les décideurs politiques à formuler des priorités de recherche et à dégager à cette fin des budgets de recherche supplémentaires au niveau politique.

Pour chaque thème et type de recherche, des objectifs seront formulés par le SPF concerné afin de mesurer et d'évaluer leur réalisation à travers les projets de recherche.

Outre le programme Science4Policy, il est important d'établir un cadre plus clair pour la préparation et l'évaluation des politiques en général. Le SPF BOSA et Belspo uniront leurs forces pour faire une proposition en ce sens. Cette proposition s'inspirera des conclusions et des recommandations formulées dans divers projets de recherche de l'OCDE et de la Commission européenne qui, ces dernières années, ont examiné d'un œil critique la capacité d'évaluation et de préparation des politiques au sein du gouvernement fédéral.

Cette proposition sera élaborée en consultation avec les milieux académiques et comprendra au moins les éléments suivants :

- Une évaluation de l'AIR en vue de la réformer pour la rendre plus ciblée et plus efficace ;
- Un protocole pour le partage harmonieux des différentes sources de données au sein du gouvernement (Statbel, Belspo, BOSA, Banque Carrefour, Bureau du Plan, etc.)
- Un agenda de recherche fédéral

2.3.2. Organisation

BELSPO sera responsable de la mise en œuvre et de la gestion du programme, assisté par un **comité de programme S4Policy** composé d'un représentant (et d'un suppléant) de chaque SPF, nommé pour la durée du programme.

La composition et le fonctionnement du comité de programme sont d'une grande importance. Les membres sont des délégués des départements mandatés par leur président. Les délégués doivent disposer de connaissances et d'une expertise adéquate afin de contribuer à un meilleur *interface science-policy*, afin de créer des synergies avec d'autres départements et afin de d'assurer l'ancrage fédéral des propositions de recherche. A cette fin, le SPF BOSA intégrera une formation dans le catalogue des formations au second semestre 2024 pour former des experts dans les départements (au moins les participants au comité de programme, mais aussi plus largement).

Le comité de programme comprendra également 4 membres indépendants du Conseil Fédéral de la

Politique Scientifique et un expert belge ayant une vision transversale de la recherche et de la politique, qui pourra fournir des conseils supplémentaires sur la priorité de la recherche et la traduction correcte de la question politique en question de recherche. Il servira également de mémoire institutionnelle des recherches effectuées afin d'éviter que certains cas ne se répètent ou ne se chevauchent. Pour mener à bien cette tâche, les représentants des départements s'assureront qu'ils sont au courant des recherches en cours et effectuées dans leur propre département.

Le comité de programme s'efforcera d'avoir une composition équilibrée en termes de langue et de sexe. Sa composition sera ratifiée par le président du comité de direction de BELSPO.

Le comité du programme est chargé de donner des conseils sur les points suivants

- Le calendrier des recherches et des appels prioritaires à long terme.
- La répartition des budgets entre les différents types de projets (voir ci-dessous)
- L'élaboration de priorités de recherche dans le cadre des appels de recherche spécifiques axés sur la politique (*Policy Driven*) et Thématiques (*Policy Oriented*).
- La proposition de projets à financer pour la recherche axée sur la politique (*Policy driven*) et thématique (*Policy Oriented*), sur la base et en tenant compte de l'évaluation par les pairs organisée par BELSPO. Cela implique que le comité de programme fasse une sélection dans la catégorie "*recommended for funding*" (voir ci-dessous).

Pour la mise en œuvre de la recherche "Flash", BELSPO consultera le(s) SPF concerné(s).

2.3.3. Priorités de recherche

Par analogie avec les priorités de recherche des ESF dans le programme P4Science, BELSPO prendra l'initiative, avec le Cabinet Politique scientifique, au début et à mi-parcours de chaque législature, pour la recherche axée sur la politique (*Policy Driven*) et thématique (*Policy Oriented*), d'identifier les besoins et les questions de recherche prioritaires avec les SPF et les Cabinets fédéraux. Sur cette base, un **calendrier global des appels d'offres** est établi. Les priorités et le calendrier global seront soumis pour information au gouvernement dans le cadre du cycle budgétaire. Le calendrier stratégique de recherche à long terme peut être/sera revu annuellement par BELSPO et le comité de programme et ajusté si nécessaire pour assurer la pertinence des actions de recherche en fonction d'un cadre sociétal en évolution.

En préparation de chaque appel à la recherche axée sur la politique (*Policy driven*) et thématique (*Policy Oriented*), une liste de priorités stratégiques par SPF concerné sera préparée par BELSPO et le comité de programme sur la base de ce calendrier de recherche stratégique global à long terme.

Ensuite, le groupe de travail chargé de la coordination de la politique (groupe de travail inter-cabinets) se réunira pour se pencher sur la liste proposée de priorités qui seront élaborées dans l'appel à propositions. Cette approche garantira que

- les projets de recherche financés répondent aux priorités des SPF et du gouvernement fédéral
- les principales priorités de tous les départements soient couvertes, même avec un cofinancement variable.

Les priorités pour la recherche "Flash" seront fixées de manière ad hoc par le(s) SPF concerné(s).

2.3.4. Trois types de projets

Le programme de recherche S4Policy comporte trois types de projets différents :

1. Recherche "Flash "
2. Recherche axée sur la politique (*Policy Driven*)
3. Recherche thématique (*Policy Oriented*)

Recherche « Flash »

Un projet "Flash" est un outil permettant de répondre rapidement à des besoins de recherche urgents et limités dans le temps (3 à 12 mois) exprimés par un ou plusieurs ministères fédéraux ou leur(s) ministre(s) compétent(s) afin de soutenir la prise de décision politique.

L'objectif est de mobiliser rapidement l'expertise ou les connaissances scientifiques existantes pour la prise de décision. Lorsque cela est fait en utilisant une méthodologie rapide et rationalisée, dans le monde anglo-saxon, cela est également connu sous le nom de "Rapid Reviews". Il s'agit d'une forme de synthèse des données probantes qui peut fournir des informations plus opportunes pour la prise de décision que les examens systématiques standard et qui permet souvent de se faire une idée des sujets de recherche nouveaux ou émergents.

Il ne s'agit donc pas d'une recherche nouvelle, c'est-à-dire non publiée et nouvelle pour la Belgique ou relative à l'état des connaissances scientifiques. Par conséquent, la recherche *Curiosity driven* est

exclue.

Les résultats du projet doivent fournir une base scientifique pour la mise en œuvre de la politique fédérale à travers l'application d'une mesure, d'une décision, ...

L'étude sur l'impact de la publicité dans le contexte sportif sur la normalisation des jeux d'argent et des comportements de jeu, réalisée l'année dernière pour le compte du SPF Justice, en est un exemple.

Afin de respecter les règles légales en matière de concurrence, un cadre d'évaluation clair ("arbre de décision") sera établi avant le lancement des premiers projets FLASH, afin de s'assurer que la recherche peut être menée par le biais d'une subvention de recherche scientifique et ne nécessite donc pas de marché public avec consultation du marché.

Pour les projets FLASH liés à un domaine d'expertise d'une institution fédérale telle que le Bureau fédéral du Plan⁷ ou le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé, il sera toujours fait appel au maximum à l'expertise interne en étroite concertation avec l'institution concernée. Il ne peut être fait appel à des institutions scientifiques externes que si l'expertise ou les capacités internes semblent insuffisantes (principe de subsidiarité). Afin d'accroître l'acquisition de connaissances, la coopération entre une institution fédérale et une institution externe est également possible.

Partenariat

Ces projets peuvent être réalisés par (un réseau de) chercheurs issus de l'ensemble de la communauté belge de la recherche : universités, hautes écoles, ESF, autres institutions scientifiques publiques et centres de recherche sans but lucratif.

Durée

Ces projets sont de courte durée : entre 3 et 12 mois.

Financement

Le financement de ces projets est assuré par BELSPO.

Un budget du programme S4Policy sera réservé à cet effet à chaque phase d'appel en concertation avec le Comité de programme, et pourra être utilisé selon le principe du *premier arrivé, premier servi*. Le budget réservé peut être augmenté en concertation avec le Comité de programme s'il s'avère insuffisant en fonction du nombre de demandes émanant des SPF. Après épuisement du budget FLASH pour une année donnée, BELSPO peut également continuer à offrir ce service sur la base d'un financement par le(s) SPF concerné(s). Ce scénario nécessiterait le transfert de toute contribution financière du/des SPF à BELSPO.

BELSPO sera toujours responsable de l'élaboration du contrat avec les chercheurs ainsi que du suivi et de la gestion (matérielle et financière) du projet.

Appels

⁷ Les 11 thèmes principaux du Bureau fédéral du Plan sont le marché du travail, le développement durable, l'énergie, l'économie internationale, les perspectives et analyses macroéconomiques, les comptes et analyses économiques de l'environnement, les finances publiques, les comptes et analyses sectoriels, la protection sociale, la démographie et la prospective, les études structurelles, le transport.

Cet instrument ne sera pas organisé sur la base d'un appel à propositions spécifique avec des thèmes spécifiques. Afin de répondre avec le plus de souplesse possible aux demandes des départements, il sera possible de recevoir de manière continue des demandes. En fonction du budget encore disponible et un délai raisonnable de 5 mois à compter entre la formulation d'une demande et la signature d'un contrat de recherche, un projet FLASH sera engagé sur le budget de l'année X ou X+1.

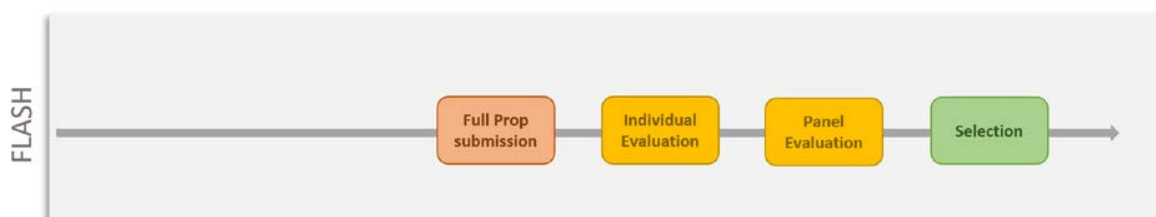
Le lancement de l'appel et la mise en œuvre de ces projets nécessitent une coopération étroite entre BELSPO et le(s) département(s) concerné(s). Avant de lancer un projet FLASH, une consultation doit être engagée entre BELSPO et le(s) département(s) demandeur(s) afin de réfléchir au contenu et à la faisabilité de ce qui est demandé :

- Les chercheurs peuvent-ils répondre à cette question ?
- Le délai proposé est-il réaliste ?
- Le contenu de la question et ce qui est attendu sont-ils réalisables ?

BELSPO sera alors chargé d'organiser l'appel à propositions - par le biais d'une publication générale ouverte et/ou d'une communication ciblée aux chercheurs dans le domaine de recherche spécifique.

Procédure d'évaluation

La sélection des projets se fera sur la base d'une évaluation par les pairs effectuée par un ou plusieurs experts indépendants, en fonction de l'étendue de la recherche. Cela permettra de garantir la qualité scientifique du projet sélectionné.



Recherche axée sur la politique (*Policy Driven*)

Les priorités de recherche dans ce type de projets sont dictées par la politique et répondent aux besoins spécifiques des départements. Les priorités sont proposées par les départements.

La recherche est ciblée et vise à soutenir le(s) département(s) et/ou le gouvernement concerné(s) dans la mise en œuvre et la gestion de leurs politiques publiques. Les résultats scientifiques des projets seront utilisés et mis en œuvre spécifiquement par le(s) département(s) concerné(s).

Les projets cofinancés résultant du dernier appel BRAIN-be 2.0 - Pilier 3 en sont un exemple. Quelques exemples :

- RE-Born : le retour au travail après BurnOut
- INTERCEPT : Surveillance du commerce des animaux exotiques, de la viande sauvage et des agents pathogènes qu'ils transportent
- BEPIDS : Potentiel économique belge dans l'industrie de la défense et de la sécurité

Voir aussi : https://www.belspo.be/belspo/brain2-be/project_p3_fr.stm

Ce type de recherche comprend également des projets dans le cadre d'une coopération bilatérale prioritaire spécifique avec des pays ou régions partenaires spécifiques à la demande du ou des SPF concernés, par exemple sur la base d'accords diplomatiques existants pour la coopération en matière de RDI. Un dialogue bilatéral régulier par le biais de réunions de comités mixtes (± 3 ans) pour des accords sur des domaines d'intérêt commun et des instruments de coopération appliqués peut se poursuivre si nécessaire à la demande du/des SPF concerné(s).

Partenariat

Ces projets sont menés par (un réseau de) chercheurs issus de l'ensemble de la communauté scientifique belge : universités, hautes écoles, ESF, autres institutions scientifiques publiques et centres de recherche à but non lucratif.

Durée

Il s'agit de projets à moyen et long terme (12 à 48 mois).

Financement

A partir du deuxième appel (2026-2027), un cofinancement des SPF d'au moins 10% est requis pour ce type de projets. Cette contribution des SPF démontre l'engagement du ou des SPF concernés, donne une indication de la priorité et de la nécessité de la recherche en question au sein de ces SPF et augmente l'enveloppe budgétaire totale - limitée - de BELSPO pour la recherche en soutien à la politique, de sorte que davantage de priorités fédérales peuvent être couvertes. Le degré de cofinancement peut être pris en compte par le Comité de programme lors de la préparation de la proposition de financement des projets à financer.

Cette forme de cofinancement peut être ouverte à d'autres institutions publiques (l'INAMI sous la tutelle du Ministre des Affaires sociales, UNIA, etc.) qui peuvent contribuer financièrement aux projets de recherche du programme, le cas échéant.

Comme il n'est pas toujours facile pour les départements d'obtenir un financement - par le biais du processus de préparation du budget annuel - une exception à cette règle de cofinancement est prévue pour le premier appel (2024-2025). Lors du premier appel, BELSPO peut exceptionnellement garantir 100% du financement de la recherche.

À partir du deuxième appel et sur la base du calendrier de recherche stratégique à long terme, les départements sont censés prendre les mesures nécessaires pour garantir le budget de cofinancement. Ce cofinancement sera formalisé par l'établissement d'un engagement de financement entre les SPF et BELSPO.

Le budget de cofinancement doit être transféré à BELSPO (voir 2.4.5), qui sera chargé d'établir le contrat avec les chercheurs et d'assurer le suivi et la gestion (matérielle et financière) du projet, y compris la valorisation et l'évaluation de l'impact.

Appels

Un appel sera lancé tous les deux ans, contenant un certain nombre de priorités de recherche répondant aux besoins des départements.

Le lancement de l'appel et la mise en œuvre de ces projets nécessitent une étroite collaboration entre BELSPO et le(s) département(s).

En préparation de chaque appel, une liste de priorités stratégiques est préparée par BELSPO, assisté par le comité de programme, sur la base du calendrier stratégique de recherche à long terme.

BELSPO rédigera le texte de l'appel à propositions, en étroite collaboration avec le comité de programme.

Procédure d'évaluation

La sélection des propositions est basée sur une évaluation qui garantit l'excellence scientifique. Cette évaluation se déroule en deux étapes :

Phase 1 - examen par les pairs

BELSPO organise une évaluation scientifique des propositions par un certain nombre de *pairs* (trois experts étrangers par projet) garantissant une évaluation neutre de la qualité scientifique des propositions. Cette évaluation se déroule en deux étapes : une évaluation écrite individuelle suivie d'une réunion du panel.

Plusieurs éléments seront pris en compte lors de l'évaluation des propositions :

- Le respect des objectifs du programme
- Le respect du contenu de l'appel et la cohérence entre la proposition et les besoins de recherche des départements concernés.
- La qualité scientifique de la proposition.
- Prise en compte des critères de genre dans le partenariat de recherche et dans la recherche en fonction des objectifs de recherche.
- L'impact potentiel (sociétal) de la recherche.
- La qualité de la composition des partenaires de recherche
- L'adéquation entre la proposition et les ressources demandées.
- Le niveau de cofinancement
- Alignement du projet sur les priorités européennes et internationales.
- La coopération avec d'autres institutions de recherche et acteurs de la recherche nationaux et internationaux et la qualité du réseau, en particulier pour promouvoir la coopération entre les chercheurs de différentes institutions de recherche.
- La manière dont les résultats de la recherche seront valorisés.

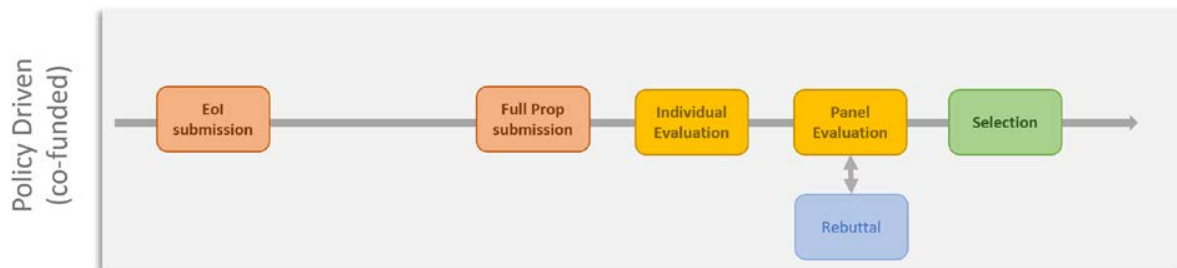
L'examen par les pairs aboutit à une liste de propositions réparties dans les catégories de financement suivantes, sur la base des critères susmentionnés :

- *highly recommended for funding* : propositions de la plus haute qualité à financer. Les propositions classées dans cette catégorie par le panel doivent être incluses par le comité de programme dans la proposition de financement au ministre.
- *recommended for funding* : propositions de qualité "finançable" (en tant que telles ou avec certaines recommandations). Dans la mesure du possible, le panel d'experts classera les projets de cette catégorie par groupes de qualité, toutes les propositions d'un même groupe étant considérées ex-aequo.
- *not recommended for funding* : propositions de qualité insuffisante, qui ne devraient pas être financées. Le comité de programme ne peut pas sélectionner des projets de cette catégorie

dans la proposition de financement. Les projets qui n'atteignent pas le seuil scientifique de 60 % entrent automatiquement dans cette catégorie.

Phase 2 - Comité de programme

Le comité de programme émet un avis sur la liste des propositions à financer, à soumettre au Ministre chargé de la Politique scientifique, et veille à ce que les questions de recherche des différents SPF puissent être traitées de manière équilibrée, en tenant compte des résultats de l'évaluation scientifique des *pairs*. Lors de l'élaboration des propositions à financer, le comité de programme peut prendre en compte le degré de cofinancement. Seules les propositions d'une qualité scientifique suffisante peuvent être incluses dans la proposition de financement.



Recherche thématique (*Policy Oriented*)

Ce type de recherche vise à financer un ensemble de projets de recherche interdisciplinaires et transdisciplinaires de nature stratégique autour de certains thèmes politiques (larges) - couvrant éventuellement plusieurs départements - afin de soutenir la prise de décision à long terme par la création d'une capacité de recherche critique.

Les thèmes du programme sont vastes et génériques et adoptent une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire afin de garantir une masse critique suffisante et une reconnaissance internationale grâce à la collaboration.

Ce type de recherche comprend également

- la recherche qui utilise des infrastructures de recherche fédérales centralisées et/ou distribuées à des fins scientifiques et/ou décisionnelles.
- la recherche et le monitoring sur les infrastructures BELSPO RV Belgica et Station Princesse Elisabeth Antarctica, pour la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par la Belgique pour soutenir les politiques fédérales, européennes et internationales.
- La contribution de la recherche fédérale aux programmes de recherche transnationaux (par le biais de *Joint Programming Initiatives, Partnerships, d'initiatives INCO* birégionales) en vue de soutenir les politiques européennes et internationales.
- Soutien de la recherche nécessaire à la formulation d'une position belge dans les différents forums internationaux de développement politique et à la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par la Belgique.

Les programmes DROGUES, POST-COVID et DEFRA sont des exemples de ce type de recherche.

En vue de lancer de nouveaux programmes de recherche thématiques, BELSPO et le Cabinet Politique scientifique inviteront les administrations fonctionnelles et les Cabinets à définir les besoins stratégiques en matière de recherche. Il est préférable de le faire au début de chaque nouvelle législature et, si nécessaire, de le répéter au milieu de la législature, afin d'obtenir un alignement maximal entre les priorités politiques et scientifiques.

Partenariat

Ces projets sont menés par un réseau de chercheurs pluridisciplinaires issus de l'ensemble de la communauté scientifique belge : universités, hautes écoles, ESF, autres institutions scientifiques publiques et centres de recherche à but non lucratif.

Durée

Il s'agit de projets à long terme (24 à 48 mois).

Financement

Un budget supplémentaire doit être prévu pour le développement de nouvelles initiatives de ce type dans le cadre de la préparation du budget annuel et à la demande du/des département(s) fédéral(aux) compétent(s).

Le budget de recherche devrait être transféré à BELSPO (voir 2.4.5), qui sera responsable de l'élaboration du contrat avec les chercheurs, du suivi et de la gestion (matérielle et financière) du projet, y compris la valorisation et l'évaluation de l'impact de la recherche.

Une partie du budget sera réservée à BELSPO pour couvrir les frais des évaluateurs étrangers, pour recruter le personnel qui sera responsable du suivi des projets et pour assurer la valorisation et l'analyse d'impact des projets.

Appels

Tous les deux ans, il sera possible de lancer un appel contenant un ou plusieurs grands thèmes de recherche répondant aux besoins stratégiques des départements concernés.

Le lancement de l'appel et la mise en œuvre de ces projets nécessitent une coopération étroite entre BELSPO et le(s) département(s) par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du comité de programme.

Procédure d'évaluation

La sélection des propositions est basée sur une évaluation qui garantit l'excellence scientifique. Cette évaluation se déroule en deux étapes :

Phase 1 - examen par les pairs

BELSPO organise une évaluation scientifique des propositions par un certain nombre de *pairs* (trois experts étrangers par projet) garantissant une évaluation neutre de la qualité scientifique des propositions. Cette évaluation se déroule en deux étapes : une évaluation écrite individuelle suivie d'une réunion du panel.

Plusieurs éléments seront pris en compte lors de l'évaluation des propositions :

- La conformité avec les objectifs du programme.
- La conformité avec le contenu de l'appel.
- La qualité scientifique de la proposition.

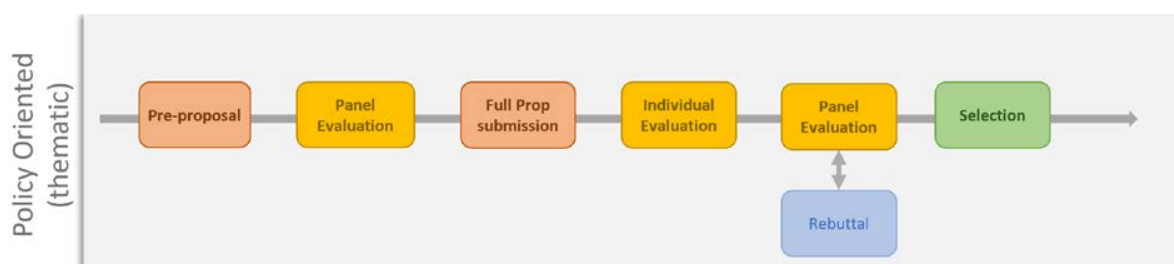
- Prise en compte des critères de genre dans le partenariat de recherche et dans la recherche en fonction des objectifs de la recherche.
- L'impact potentiel (sociétal) de la recherche.
- La qualité de la composition des partenaires de recherche
- L'adéquation entre la proposition et les ressources demandées.
- L'alignement du projet sur les priorités européennes et internationales.
- La coopération avec d'autres institutions de recherche et acteurs de la recherche nationaux et internationaux et la qualité du réseau, en particulier pour promouvoir la coopération entre les chercheurs de différentes institutions de recherche.
- La manière dont les résultats de la recherche seront valorisés.

L'examen par les pairs aboutit à une liste de propositions réparties dans les catégories de financement suivantes, sur la base des critères susmentionnés :

- *highly recommended for funding* : propositions de la plus haute qualité à financer. Les propositions classées dans cette catégorie par le panel doivent être incluses par le comité de programme dans la proposition de financement au ministre.
- *recommended for funding* : propositions de qualité "finançable" (en tant que telles ou avec certaines recommandations). Dans la mesure du possible, le panel classera les projets de cette catégorie par groupes de qualité, toutes les propositions d'un même groupe étant considérées ex-aequo).
- *not recommended for funding* : propositions de qualité insuffisante, qui ne devraient pas être financées. Le comité de programme ne peut pas sélectionner des projets de cette catégorie dans la proposition de financement. Les projets qui n'atteignent pas le seuil scientifique de 60 % entrent automatiquement dans cette catégorie.

Phase 2 - Comité de programme

Les représentants des SPF au sein du comité de programme impliqué dans l'appel thématique émettent un avis sur la liste des propositions à financer, à soumettre au Ministre chargé de la Politique scientifique. Ils le font en tenant compte des résultats de l'évaluation scientifique des *pairs*. Seules les propositions de qualité scientifique suffisante peuvent être incluses dans la proposition de financement.



2.4. Mise en œuvre

2.4.1. Simplification administrative et valorisation optimale des projets

BELSPO travaille actuellement avec une plateforme en ligne pour la soumission et l'évaluation des projets. Cela a permis une grande simplification administrative, tant pour les chercheurs, les établissements et les évaluateurs que pour les gestionnaires de programme et le secrétariat de BELSPO.

À partir de 2024, BELSPO travaillera avec une nouvelle plateforme en ligne qui, outre la soumission et l'évaluation des propositions, permettra également d'assurer en ligne le suivi administratif et le suivi du contenu des projets financés.

La nouvelle plateforme en ligne permettra aux chercheurs de suivre l'état d'avancement de leurs propositions et de leurs projets en ligne, de communiquer avec les gestionnaires de programme BELSPO via la plateforme et de charger et télécharger les rapports contractuels de projet et les rapports ainsi que les demandes de modification de contrat via la plateforme. Cela permettra de réduire considérablement le trafic de courrier électronique. Les lignes directrices et les documents relatifs aux contrats et aux projets pourront être consultés en ligne par les partenaires du projet à tout moment.

Grâce à la plateforme, les chercheurs auront une vue d'ensemble et un accès à toutes les propositions BELSPO et à tous les projets financés auxquels ils participent dans le cadre d'un programme bien défini. Un accès spécifique sera également accordé aux institutions de recherche via SPOCS (single points of contact - cf. le programme FED-tWIN), afin qu'elles puissent également avoir un aperçu du statut des propositions soumises et des projets financés liés à leur établissement.

BELSPO pourra suivre les projets beaucoup plus facilement via la plateforme en ligne : le statut et l'évolution de l'avancement des projets et du reporting des projets, la livraison des résultats et produits attendus, le personnel financé lié aux projets, les modifications apportées aux contrats (personnel, tâches, durée, etc.), ...

Le regroupement des données relatives aux différents projets sur une plateforme en ligne permettra à BELSPO d'offrir un rapport transparent sur les propositions reçues et les projets financés, d'optimiser la valorisation des résultats de la recherche et de faciliter l'analyse de l'impact du financement de la recherche. Cette plateforme en ligne sera également utilisée pour l'évaluation de la clé de distribution P4science (voir section 2.2.6).

Cette plate-forme peut être étendue à l'avenir pour rassembler les recherches financées par les SPF, ce qui permettra d'éviter les chevauchements et de créer des synergies avec ce qui a déjà été financé. Une coopération structurelle peut être mise en place à cette fin entre BELSPO et BOSA.

Le coût de cette nouvelle plateforme en ligne sera imputé au budget de fonctionnement du département R&I en 2024, dans la limite des crédits disponibles.

La plateforme en ligne sera reliée au site web de BELSPO où tous les projets, les résultats de la recherche et de la valorisation ainsi que les rapports finaux seront disponibles de manière centralisée pour les parties externes.

2.4.2. Outil de gestion du budget de S4Policy

Le programme S4Policy prévoit un (co)financement par les départements fédéraux. Il est essentiel et nécessaire que les crédits d'engagement et de liquidation puissent être utilisés et gérés de manière flexible en fonction des besoins des SPF, de la durée du programme et des projets financés et en tenant compte d'un suivi et d'une valorisation corrects des initiatives de recherche par BELSPO.

La mise en œuvre du programme POST-COVID a montré que les budgets que les SPF peuvent consacrer à la recherche doivent être engagés et liquidés la même année.

Si les crédits de liquidation doivent également être utilisés la même année, BELSPO doit payer un préfinancement de 100 % aux équipes de recherche concernées. Ceci est contraire aux conditions générales des contrats BELSPO où le paiement des dépenses est aligné sur la durée des projets et les coûts soumis et va à l'encontre d'un suivi, d'une valorisation et d'une évaluation d'impact corrects de la recherche.

Ce mode de fonctionnement ne permet pas non plus au budget de prévoir une marge de manœuvre suffisante de BELSPO pour :

- le remboursement des frais d'évaluation externe des propositions de recherche
- la valorisation des résultats de la recherche à la fin des projets
- le recrutement de personnel contractuel chez BELSPO afin d'assurer la bonne exécution et le suivi des projets.

En effet, le (co)financement des SPF n'est pas seulement destiné à financer des projets de recherche de différents partenaires (universités, ESF et autres), mais aussi à couvrir les frais de personnel et de fonctionnement de BELSPO liés à la mise en œuvre de ces initiatives de financement.

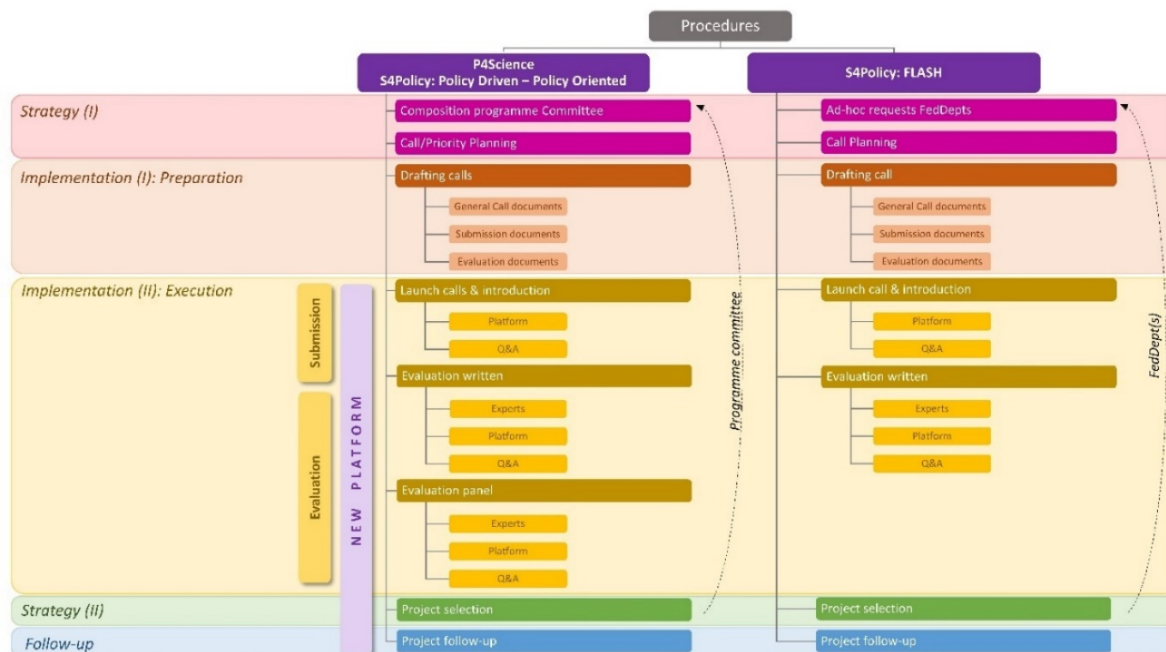
Ceci ne peut être planifié dans le cadre d'un cycle budgétaire normal avec engagement et liquidation au cours de la même année. De plus, les projets de recherche concernés étant pluriannuels, il n'est pas possible d'assurer un équilibre annuel entre les "recettes" (transferts de crédits budgétaires ponctuels) et les dépenses.

Pour le cofinancement par les SPF de projets *policy-driven*, BELSPO établira et conclura les contrats de recherche pour le budget total du projet. La contribution du/des SPF concerné(s) sera explicitement mentionnée dans le contrat de recherche, et devrait être payée directement par le(s) SPF concernés à/aux l'institut(s) de recherche concerné(s).

Si le gouvernement décidait de lancer un nouveau *policy-oriented* programme avec des budgets supplémentaires, les crédits devraient être engagés et liquidés à BELSPO en lien avec le calendrier de recherche, comme c'est déjà le cas par exemple pour le programme DRUGS.

2.4.3. Répartition des rôles BELSPO

Afin de mettre en œuvre de manière optimale les programmes de recherche P4Science et S4Policy, BELSPO révisera et structurera son fonctionnement interne et la répartition des rôles au sein de l'équipe actuelle en fonction des deux composantes principales (P4Science et S4Policy).



De manière transversale à ces deux programmes, on peut distinguer cinq grandes missions, au sein desquelles les rôles suivants sont attribués :

- Stratégie (I) : communication, mise en réseau et consultation des parties prenantes pour préparer le calendrier des priorités et le contenu de l'appel à propositions. Cette tâche sera exécutée pour les deux programmes par des **membres d'équipes distinctes** disposant d'un certain savoir-faire et d'une expertise dans le fonctionnement et la stratégie des ESF, d'une part, ou des SPF, d'autre part. Ces équipes seront chargées de faciliter la coopération entre les différents ESF et/ou SPF et la recherche interdisciplinaire, transdisciplinaire et collaborative.
- Mise en œuvre (I) : préparation de documents types, de modèles et de lignes directrices pour les soumissionnaires et les évaluateurs. Cette tâche sera unifiée au maximum pour les deux programmes et réalisée par la même **équipe transversale**.
- Mise en œuvre (II) : contact avec les soumissionnaires, composition des équipes d'examen par les pairs et coordination des évaluations. Travail préparatoire par l'**équipe transversale** et mise en œuvre par les **équipes individuelles**. Les ESF seront soutenus, le cas échéant, dans l'identification des outils de recherche nécessaires et des possibilités de financement international, des partenaires de recherche potentiels et de la coopération internationale, dans la préparation des propositions de recherche et dans la gestion des projets de recherche.
- Stratégie (II) : sélection finale des projets en consultation avec les deux comités de programme (et/ou le(s) SPF concerné(s)) sur la base des priorités stratégiques. Coordinée par les **équipes distinctes** P4Science et S4Policy.
- Suivi : le suivi du projet proprement dit, y compris la communication et la valorisation de la recherche et l'aide apportée aux chercheurs et aux SPF pour promouvoir les résultats de la recherche et faciliter la diffusion des connaissances par le biais de publications, de conférences et d'autres canaux de communication (par exemple, l'interface science-policy). Cette tâche sera répartie entre les collègues en fonction de leur expertise et de leur savoir-faire.

Un nouveau collègue sera recruté pour gérer la nouvelle plateforme en ligne pour la soumission et l'évaluation des propositions de recherche et le suivi et la valorisation des projets. Ce collègue supervisera le bon fonctionnement et l'accès à la plateforme ainsi que la gestion des données liées à la plateforme. L'accès externe aux résultats du projet sera garanti par un lien de la plateforme vers le site web de BELSPO.

La gestion et l'analyse des données des projets dans la plateforme en ligne, importantes pour la performance de la recherche et l'évaluation de l'impact de la recherche et du financement, seront effectuées en collaboration avec le service interne MERI (Monitoring and Evaluation of Research and Innovation).

2.4.4. Durée et timing des appels

Les nouveaux programmes de recherche P4Science et S4Policy seront mis en œuvre sur une période de 8 ans (2024-2031) afin de permettre l'optimisation de cette nouvelle structuration et manière de travailler et d'atteindre une masse critique utile pour l'évaluation de l'impact de ces nouvelles initiatives de financement.

Plusieurs moments d'évaluation sont prévus dans les programmes P4Science et S4Policy pour permettre d'évaluer la pertinence et l'impact du financement de la recherche à intervalles réguliers. De manière spécifique, une évaluation intermédiaire aura lieu après la clôture des appels 2026-2027, pour reconsidérer la répartition indicative du budget total entre les programmes P4Science et S4Policy telle que proposée à la section 2.4.6 à la lumière des besoins exprimés par les ESF et les SPF, ainsi que la mesure dans laquelle les projets ont été évalués comme « highly recommended for funding » pour les ESF ou ont été cofinancés par les SPF. Un avis du Conseil fédéral de la Politique scientifique sera alors demandé.

En règle générale - à l'exception des projets Flash du programme S4Policy pour lesquels un appel sera lancé annuellement - un appel à propositions sera lancé tous les deux ans pour les deux programmes, dont les projets seront imputés aux deux années budgétaires concernées. Ainsi, quatre appels seront lancés sur la durée totale des deux programmes.

2.4.5. Budget des projets

Catégories de dépenses

Les différentes catégories de dépenses dans les projets - indépendamment du programme et du type de projet - sont les suivantes :

Personnel : liste du personnel nécessaire au projet, avec les mois de personnel à temps plein (MP) facturés et non facturés au PROJET. Le coût mensuel estimé du personnel à temps plein comprend l'allocation de fin d'année, les congés payés et toute contribution de l'employeur à la masse salariale.

Fonctionnement courant : fournitures et produits quotidiens/usuels pour le laboratoire, l'atelier et le bureau, documentation, expéditions, utilisation de logiciels et de moyens informatiques quotidiens, organisation de réunions internes, etc.

Fonctionnement spécifique : énumération des coûts de fonctionnement spécifiques à la mise en œuvre des tâches du projet, tels que les coûts d'analyse du projet, l'entretien et la réparation des équipements achetés par le projet, l'utilisation d'installations informatiques et de logiciels spécifiques, les coûts des enquêtes, les publications de données ouvertes, l'organisation d'ateliers et d'événements, etc.

Overhead (frais généraux) : frais d'administration, de téléphone, de courrier, d'entretien, de chauffage,

d'éclairage, d'électricité, de loyer, d'amortissement du matériel ou d'assurance.

Équipement : énumération des biens d'investissement spécifiques à la mise en œuvre du projet qui doivent être achetés sur le budget du projet pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit de l'achat et de l'installation d'équipements et d'instruments scientifiques et techniques, y compris le matériel informatique, à inclure dans l'inventaire ou les actifs de l'établissement ou des établissements.

Sous-traitance : coûts encourus par un tiers pour effectuer des tâches liées au projet, y compris la fourniture de services spécifiques - nécessitant des compétences scientifiques ou techniques particulières en dehors du champ d'activité normal de l'établissement ou des établissements.

Partenariat (inter)national : coopération avec un partenaire (inter)national en dehors du réseau, dans le but de renforcer la coopération scientifique et l'expertise belge. L'établissement ou les établissements impliquée(s) est (sont) responsable(s) des tâches du (des) partenaire(s) (inter)national(aux) et du lien entre le(s) partenaire(s) (inter)national(aux), l'autre (ou les autres) institution(s) et le service.

Pourcentage des frais généraux

BELSPO applique un overhead de 5 % des frais de personnel et de fonctionnement approuvés pour les projets de recherche. Ces frais généraux couvrent les coûts relatifs à l'administration, au téléphone, au courrier, à l'entretien, au chauffage, à l'éclairage, à l'électricité, au loyer, à l'amortissement du matériel ou à l'assurance.

Ces frais généraux sont assortis des mesures suivantes :

La charge administrative liée à la mise en œuvre d'initiatives de recherche par BELSPO est faible par rapport à d'autres organisations de financement (procédures de rapport plus souples, pas d'audits, contrôle moins strict des dépenses éligibles, délais plus souples, etc.) L'introduction de la nouvelle structure et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de projet en ligne réduiront en outre la charge administrative et de planification pour les établissements (moins d'appels, taux de réussite plus élevé, meilleure gestion des projets, etc.). Cela permettra également de réduire les coûts indirects.

En substance, la catégorie « fonctionnement courant » de BELSPO est similaire à la catégorie " coûts indirects " de la Commission européenne. Le fonctionnement courant est calculé en pourcentage des frais de personnel. Il s'agit d'un maximum de 10 % des frais de personnel pour les partenaires et d'un maximum de 15 % des frais de personnel pour le coordinateur du projet.

En outre, pour les équipements et le matériel - même s'ils ne sont pas utilisés pour le projet pendant toute leur durée de vie - BELSPO paie l'intégralité du budget d'achat, au lieu d'imputer les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet.

Enfin, l'idée que les frais généraux devraient compenser le coût du personnel affecté à la gestion administrative, financière et/ou juridique et au secrétariat d'un projet n'est pas conforme à la philosophie des frais généraux. Idéalement, ces coûts devraient être enregistrés dans les feuilles de temps et imputés aux frais de personnel (sur lesquels les frais généraux sont ensuite prélevés).

Sur la base de cette analyse, BELSPO a introduit un dossier de demande de crédits supplémentaires pour une augmentation des frais généraux à 7%. Ce pourcentage correspond aux 7% de frais généraux des premiers programmes-cadres européens et répond ainsi aux attentes des ESF qui doivent pouvoir couvrir leurs frais généraux.

Toutefois, cette demande a reçu un avis négatif de l'Inspecteur général des Finances. La compensation d'une telle augmentation par les crédits de recherche existants entraînera une diminution du budget disponible pour la recherche et donc du nombre possible de projets à financer. Par conséquent, le rôle de BELSPO dans le soutien à la prise de décision politique et sa capacité d'expertise seront compromis.

Par conséquent, BELSPO appliquera également un taux de frais généraux de 5 % dans les nouveaux programmes. Compte tenu des règles souples appliquées par BELSPO en matière de "fonctionnement courant" et de financement d'équipement, BELSPO s'aligne sur la politique d'autres organismes de financement. Les coûts du personnel affecté à la gestion administrative, financière et/ou juridique et au secrétariat d'un projet peuvent être enregistrés dans des feuilles de temps et imputés aux coûts de personnel d'un projet (sur lesquels des frais généraux sont ensuite prélevés).

Procédure de paiement

Pour le paiement des crédits aux partenaires de projet, le modèle de convention de recherche de BELSPO sera complété par toutes les données d'identification comptable du bénéficiaire, de sorte que le contrat qui nous est retourné signé par le partenaire puisse être utilisé sans autre formalité par BELSPO comme facture pour la première tranche de financement (1ère avance).

En outre, pour faciliter le respect des prévisions de règlement des fonds, les conditions générales de nos contrats de recherche seront révisées afin de remplacer la possibilité pour le bénéficiaire de demander des avances par le versement immédiat de la prochaine tranche de financement convenue dans le contrat, sans facture et dès que le partenaire est en mesure de la recevoir (c'est-à-dire après avoir comptabilisé l'utilisation de l'avance précédente).

Le bénéficiaire sera informé à l'avance de ce paiement et disposera d'un délai raisonnable pour nous informer formellement de son refus ou pour présenter ses observations, ainsi que pour enregistrer le droit établi dans les comptes avant que la recette ne soit perçue (ce dernier point est particulièrement important pour les organisations qui font partie du périmètre consolidé de l'État, comme les ESF qui dépendent de BELSPO).

Ce changement de procédure tient compte de l'expérience acquise dans le cadre du plan Relance et de la mise en œuvre du programme POST-COVID, en utilisant cette technique à la fin de 2023 pour satisfaire aux conditions de paiement imposées à BELSPO.

La Cour des comptes a été invitée à commenter ces modifications des modalités de paiement de nos conventions de recherche, mais elle ne souhaite pas se prononcer a priori sur un cas théorique. Dans une note du SPF Budget & Contrôle de la Gestion du 1er octobre 2003 concernant les subventions facultatives et le contrôle de légalité de la Cour des comptes, cette dernière a estimé que le paiement d'une subvention facultative ne peut être effectué que sur la base d'une déclaration signée par le bénéficiaire, qui déclare ainsi avoir droit à la subvention. Toutefois, la Cour des comptes a fait cette observation à propos d'une subvention accordée par décret, c'est-à-dire un acte juridique unilatéral.

Les contrats de recherche BELSPO n'entrent en vigueur qu'après avoir été contresignés par les partenaires, bénéficiaires de ces subventions. En signant la convention, le partenaire reconnaît de facto son éligibilité à recevoir la première avance.

2.4.6. Crédits d'engagement et de liquidation

Mise en œuvre

Les nouveaux programmes P4Science et S4Policy seront mis en œuvre sur une période de huit ans (2024-2031) afin de laisser suffisamment de temps pour mettre en œuvre de manière optimale la nouvelle structure et la nouvelle méthode de travail et mener une analyse d'impact pertinente sur le soutien apporté aux ESF et à la politique fédérale par le biais des nouveaux programmes. Les initiatives seront mises en œuvre dans le cadre du budget disponible et tiennent compte des ambitions suivantes :

- renforcer le financement des besoins et des priorités de recherche des ESF à partir de l'enveloppe budgétaire de recherche de BELSPO
- libérer davantage de ressources pour la recherche en matière d'appui aux politiques grâce à un soutien supplémentaire de la part des SPF.

Un appel à propositions sera lancé tous les deux ans, à l'exception des projets Flash pour lesquels aucun appel ne sera lancé mais pour lesquels l'appel à projets peut être soumis à BELSPO par le(s) SPF en fonction des besoins. Sur la durée totale du programme, quatre appels seront donc lancés qui seront ouverts en même temps aux projets P4Science, S4Policy-Policy Driven (cofinancés) et, le cas échéant, S4Policy-Policy Oriented (thématiques).

Les engagements pour les projets sélectionnés, au sein d'un appel, sont répartis sur deux ans (1^e appel: engagement en 2024 et 2025 ; 2^e appel : engagement en 2026 et 2027 ; 3^e appel : engagement en 2028 et 2029 et l'engagement 4^e appel en 2030 et 2031). A titre indicatif, les budgets BELSPO des appels par programme sont engagés comme suit pour un budget total disponible de 157.640.000 € sur l'AB 11.XX.XX.51 et 6.288.000 € sur l'AB 21.XX.XX.57 - INCO, pour la période 2024-2031 :

En EUR (excl. indexation, voir point suivant)	Appel 2024-2025	Appel 2026-2027	Appel 2028-2029	Appel 2030-2031	TOTAL
AB. 21.XX.XX.57 - INCO					
	1.572.000	1.572.000	1.572.000	1.572.000	6.288.000
AB.11.XX.XX.51					
Initiatives en cours (incl FED-tWIN)	52.801.000	45.503.000	39.973.000	30.755.000	169.032.000
P4Science ESF	15.511.890	21.013.290	25.703.725	32.354.915	94.583.820
P4Science : PEA et RV Belgica	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	12.000.000
S4Policy	10.355.110	12.151.710	12.991.275	15.558.085	51.056.180
<i>Projets Flash</i>	800.000	800.000	800.000	800.000	3.200.000
<i>Projets Policy Driven (Contribution minimale des SPF)</i>	9.555.110	11.351.710 (1.135.170)	12.191.275 (1.219.130)	14.758.085 (1.475.810)	47.856.180 (4.785.620)
<i>Projets Policy Oriented</i>	-	-	-	-	0
<i>Policy Oriented DROGUES</i>	1.400.000	1.400.000	1.400.000	1.400.000	5.600.000
TOTAL	81.668.000	81.668.000	81.668.000	81.668.000	326.672.000
Dont P4Scienc + S4Policy	28.867.000	36.165.000	41.695.000	50.913.000	157.640.000

En fonction du résultat des appels à propositions, des budgets peuvent être transférés à l'intérieur des programmes et entre eux dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible. Une redistribution structurelle des budgets indicatifs entre les différents types de programme pourra intervenir en fonction de l'évaluation prévue après la clôture des appels 2026-2027 (voir 2.4.4).

Impact budgétaire

Les crédits nécessaires pour les contrats de recherche, les mesures d'accompagnement de la recherche (clusters, études prospectives, etc.), la gestion/valorisation (y compris l'évaluation) devraient être imputés respectivement aux allocations de base AB.11.XX.XX.51 (11.45.00.51 (non SACA) - 11.41.30.51 (SACA) - 11.41.40.51 (AOI)), 11.12.11.17 et 11.12.11.18 du programme I de la

division organisationnelle 60 du budget du SPP Politique scientifique. S'y ajoute un budget INCO à imputer sur l'AB.21.XX.XX.57.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre du programme 2018-2023 s'élève à 175.928 keuros, répartis de manière indicative sur la période 2024 - 2034, comme le montre le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une enveloppe pluriannuelle, évolutive en ce sens que des transferts entre années restent possibles.

Pour les contrats de recherche sur l'AB.11.XX.XX.51, les montants sont liés à l'indice santé applicable au 1er janvier 2024 et seront ajustés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.

Crédits d'engagement (en kEUR)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	TOTAL
Contrats de recherche AB.11.XX.XX.51*	12.606	16.261	16.217	19.948	18.061	23.634	23.592	27.321	-	-	-	157.640
Mesures d'orientation AB.11.12.11.17	600	800	800	800	800	800	800	800	800	800	0	7.600
Gestion et valorisation AB.11.12.11.18	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4.400
AB. 21.XX.XX.57 - INCO	786	786	786	786	786	786	786	786	-	-	-	6.288
TOTAL	14.392	18.047	18.203	21.934	20.047	25.620	24.792	29.307	1.200	1.200	400	175.928

*Montants liés à l'indice santé applicable au 1er janvier 2024 et qui seront ajustés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.

Crédits de liquidation (en kEUR)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	TOTAL
Contrats de recherche AB.11.XX.XX.51*		8.000	12.000	16.000	16.000	19.000	21.000	22.640	17.000	17.000	9.000	157.640
Mesures d'orientation AB.11.12.11.17	200	200	1.000	1.000	800	800	1.000	1.000	800	800	0	7.600
Gestion et valorisation AB.11.12.11.18	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4.400
AB. 21.XX.XX.57 - INCO	786	786	786	786	786	786	786	786				6.288
TOTAL	1.486	9.586	16.786	18.186	18.186	21.186	22.986	24.626	18400	18.300	9.400	175.928

*Montants liés à l'indice santé applicable au 1er janvier 2024 et qui seront ajustés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.

3. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Pas requis.

4. Organes consultatifs

Le Conseil fédéral de la Politique scientifique (CFPS) a rendu son avis le 15/11/2023. La Commission interministérielle fédérale de la Politique scientifique (CIPS) a rendu son avis lors de ses réunions du 18 avril et du 30 mai 2023.

5. Communautés et/ou régions

Pas requis.

6. Inspection des Finances

L'Inspection des Finances a rendu son avis le 7/12/2023

7. Accord préalable

Un accord favorable sous conditions a été accordé par le Ministre du Budget le 07/02/2024. Après concertation, un accord a été trouvé sur les formulations suivantes:

- Aucun financement supplémentaire n'est demandé pour le programme de navigation 2024 du Belgica. Le cas échéant, les moyens peuvent augmenter s'ils sont compensés par un financement externe supplémentaire ou s'ils sont compensés en interne par les utilisateurs fédéraux.
- Un déficit de la contribution aux organisations intergouvernementales EMBL/EMBC sera absorbé dans les crédits existants de Belspo pour la période 2024-2026 se basant sur les hypothèses budgétaires actuelles sauf si le conclave décide d'octroyer des moyens supplémentaires.
- Chaque ESF est tenu de présenter un budget en équilibre. Si la préparation ou la réalisation du budget fait apparaître des déficits, un plan d'assainissement doit être présenté.
- Si des déficits apparaissent dans les contrats de recherche en cours à la suite de corrections imposées par les autorités fiscales pour l'application de la réduction du précompte professionnel dans le cadre de la recherche et du développement, ces déficits doivent d'abord être absorbés dans les marges budgétaires disponibles. Les éventuels déficits ne sont pas clairs pour l'instant. Il est donc demandé de fournir une liste des contrats de recherche en cours et du déficit éventuel par dossier. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il sera possible de lancer un premier appel pour les nouveaux programmes de recherche.
- Pour chaque nouvel appel, Belspo doit subventionner le coût salarial brut, la marge budgétaire après obtention de la réduction du précompte professionnel dans le cadre de la recherche et du développement doit être comptabilisée séparément par l'ESF sur '1O&Oimpuls' et ne peut être utilisée que pour des recherches supplémentaires.
- Chaque ESF doit soumettre une stratégie de recherche, coordonnée par Belspo et approuvée par les conseils scientifiques respectifs, avant de pouvoir participer à un appel Belspo.
- Le pourcentage d'overhead doit être entièrement affecté au centre de coûts 1OVERHEAD. Le calcul du pourcentage d'overhead est déterminé par Belspo pour chaque appel à projet après avis de l'Inspection des Finances. Cela permet de réduire le risque d'un manque à gagner dans les fonds de fonctionnement de l'Inspection des finances si les frais généraux ont été estimés à un niveau trop faible.

8. Groupes de travail

Un GTI s'est tenu le 20 décembre 2023.

9. Proposition de décision

Le Conseil des Ministres approuve le lancement de deux nouveaux programmes à partir de 2024: le programme P4Science et le programme S4Policy, selon les modalités exposées dans la section 2 de la présente note. Les 2 nouveaux programmes seront entièrement financés au sein des crédits disponibles sur les AB.11.XX.XX.51, 11.12.11.17, 11.12.11.18 et AB.21.XX.XX.57, tout en respectant les conditions de l'accord budget tel que formulées sous le point 7.

10. Membres du gouvernement introduisant le dossier

Thomas Dermine, secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique

Pierre-Yves Dermagne, Ministre de l'Économie

Annexe 1 : LISTE DES SERVICES PUBLICS FEDERAUX (SPF)

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- SPF Stratégie et Appui
- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- SPF Intérieur
- SPF Finances
- SPF Mobilité et transports
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- SPF Sécurité sociale
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- SPF Justice
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Ministère de la Défense
- SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Annexe 2 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX (ESF)

- Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH)
- Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB)
- Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA)
- Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB)
- Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC)
- Institut royal belge d'Aéronomie spatiale de Belgique (IASB)
- Institut royal météorologique de Belgique (IRM)
- Observatoire royal de Belgique (ORB) et le Planétarium
- Archives d'Etat (AGR)
- Bibliothèque royale de Belgique (KBR)
- Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC)
- Sciensano
- War Heritage Institute (WHI)